

Appel à candidatures d'experts pour la constitution d'un groupe de travail (GT)

Groupe de travail : « Psychopathologie professionnelle »

Le présent appel s'adresse à tous les scientifiques intéressés par une participation aux travaux d'expertise de l'Anses.

Par cet appel, l'Anses souhaite constituer un collectif d'experts compétents et indépendants dont les caractéristiques sont détaillées ci-dessous.

L'Anses met en œuvre une expertise scientifique indépendante et pluraliste visant à fournir aux autorités compétentes toutes les informations nécessaires à la décision publique, tant au niveau national que communautaire.

■ **Contexte**

Le Réseau national de vigilance et de prévention des pathologies professionnelles (RNV3P) est un réseau de professionnels de praticiens de santé au travail fondé sur les 28 centres de consultation de pathologies professionnelles et environnementales (CCPPE) répartis sur le territoire français. Dans sa base de données nationale est réalisé un recueil systématique d'informations sur les pathologies en lien avec le travail et/ou l'environnement, collectées pendant les consultations.

Le RNV3P développe une expertise sur l'étiologie professionnelle des pathologies et notamment une démarche de détection et de prise en compte des risques émergents, à des fins d'alerte et de prévention. Il permet ainsi de recenser des pathologies potentiellement liées au travail indépendamment des problématiques d'assurance et de réparation.

Animé par l'Anses, le RNV3P rassemble, en 2023, cinq autres partenaires nationaux (la Caisse nationale de l'assurance maladie (CNAM), la Caisse Centrale de la Mutualité Sociale Agricole (CCMSA), l'Institut national de recherche et de sécurité (INRS), la Société Française de Santé au Travail (SFST), Santé publique France).

■ **Rôle et missions**

Le groupe de travail (GT) Psychopathologie Professionnelle aura pour objectif d'améliorer le diagnostic et la pratique de codage des psychopathologies professionnelles au sein du RNV3P et de produire des connaissances sur les psychopathologies vues dans les CCPPE. Le GT s'appuiera principalement sur les données du RNV3P.

Il aura pour mission de :

- Définir, à partir de critères diagnostiques, les règles de codage pour les psychopathologies, qui seront rassemblées dans un guide de codage ;
- Analyser les données issues du RNV3P afin de mettre en évidence les tendances des psychopathologies et des expositions en lien (risques psychosociaux) selon les secteurs d'activité, les postes de travail.

Le GT pourra proposer des sujets de travaux en fonction de leur adéquation avec les missions de l'agence, qui pourront faire l'objet d'une saisine adressée par l'Anses (autosaisine). Il prendra en charge toute saisine adressée par les ministères de tutelle de l'Anses concernant les psychopathologies professionnelles. Certaines études pourront revêtir un caractère d'urgence nécessitant une plus grande réactivité du GT. Enfin, selon les sujets d'étude, des auditions d'experts extérieurs pourront être mises en place.

■ **Composition et fonctionnement :**

Le GT sera composé d'une dizaine d'experts ayant des compétences en médecine du travail, psychiatrie, épidémiologie, addictologie (voir fiche « Compétences recherchées »).

Les membres du GT seront nommés *intuitu personae* pour un mandat de quatre ans.

Le GT se réunira en séances plénières avec une fréquence moyenne d'une réunion tous les deux à trois mois. En fonction des ordres du jour, il pourra y avoir alternance entre réunion présentielle et visio-conférence. En cas d'étude en urgence, des visioconférences de travail supplémentaires seront organisées.

La participation aux réunions est obligatoire afin de suivre les travaux du GT.

Les experts seront amenés à relire et valider les travaux du groupe, et dans certains cas à les produire.

Le GT sera coordonné par la Direction Alertes et Vigilances Sanitaires (DAVS) de l'Anses.